AR Prefecture
017-211701859-20250429-2025_04_32-DE
Reçu le 07/05/2025
Publié le 07/05/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf avril, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 18/04/25

Affichage : 18/04/25

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Procurations : 4
- Votants : 16

Etaient présents : Patrice BROUHARD, Béatrice ORTEGA, Michel REY, Didier DEBRIE, Mauricette GOMEZ, Nicole DUBUC, Béatrice PREVOST, Ghislaine JOUANNET, Guillaume BONDOUX, Joël CHAGNOLEAU, Evelyne BERUSSEAU, Marie-Pierre BIGOT.

Excusés : Stéphane DELAGE a donné procuration à M. BROUHARD, Farid KECHIDI a donné procuration à Mme ORTEGA, Alain LATREUILLE a donné procuration à Mme BERUSSEAU, Alix SICARD a donné procuration à M. CHAGNOLEAU.

Absents : Emmanuelle STRADY, Christine CHAPRON, Laurent VICI.

Secrétaire de séance : Béatrice ORTEGA

2025_04_32 Attribution de subventions

Monsieur le Maire explique qu'en vertu de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix POUR et 3 ABSTENTIONS E. BERUSSEAU ; M. GOMEZ ; A. LATREUILLE),

ACCORDE les subventions comme ci-dessous précisées :

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2025, chapitre 65.

AR Prefecture
017-211701859-20250429-2025_04_32-DE
Reçu le 07/05/2025
Publié le 07/05/2025

Subvention de fonctionnement	Montant demandé par l'association	Montant voté en Conseil Municipal
Association Communale de Chasse Agréée	2 100 €	2 000 €
ARTEMIS	-	0 €
FESTIGA	1 300 €	800 €*
Comité de jumelage	1 500 €	1 500 €
Le collectif la voisine	5 000 €	1 000 €
Le marais des arts	500 €	500 €
Loisirs détente	800 €	0 €
Médiathèque de la chapelle	750 €	750 €
Smiling boots	400 €	0 €
Vélo club	1 500 €	1 200 €
Nos amis les bêtes	700 €	700 €
SNSM	1 000 €	300 €
Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté	175,50 €	175,50 €
TOTAL	15 725,50 €	8 925,50 €

**la subvention sera versée sur présentation d'une facture acquittée pour la réalisation d'un feu d'artifice. Le bénéficiaire s'engage à mentionner la participation financière de la commune à la réalisation de son projet sur tous les documents d'information et de communication.*

La secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE LE GUA 17600

Patrice BROUHARD

Certifié exécutoire compte tenu sa transmission par voie électronique le 07/05/25
et de sa publication le 30/04/2025